



CONVOCAATION : 23.04.2026

Affichage : 23.04.2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril, à 18h, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Luc RUBELT, maire.

Présents :

M. RUBELT Jean-Luc,
M. POUCHAIN Gérard, Mme SANCHEZ Mireille, M. REY Lionel, Mme MONNIER Maryse,
M. RODA Jean-Pierre, Mme BLANCHET Katherine, Mme LELIÈVRE Aude, M. ROLLAND Pascal, Mme AUBERT Jocelyne, Mme DUPONT Stéphanie, M. NOTREAMI Daniel, Mme NICOLLE Lise, M. CAYET Jean-Philippe.

Absent excusé : M. BENOIST Philippe

La séance a été ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-Luc RUBELT, maire.

M. POUCHAIN Gérard est élu secrétaire.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent l'ajout de trois délibérations municipales, concernant une demande de remboursement d'acompte pour le camping, un contrat de travail pour la nouvelle secrétaire, une demande de subvention APCR+ et un marché de travaux.

Sa demande est acceptée à l'unanimité des votants.

Le compte-rendu du CM du 28 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2026-36 : Approbation du compte financier unique 2025 de la commune

M. le maire exprime sa gratitude envers M. Alain Scribe, maire sortant, qui a accepté de présenter le compte financier unique 2025 de la commune.

M. le maire s'étant retiré, le vote est présidé par M. Gérard Pouchain, doyen de l'assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		522 222,90	464 495,90		464 495,90	522 222,90
Opérations de l'exercice	610 661,84	742 418,37	251 705,65	860 328,36	862 367,49	1 602 746,73
TOTAUX	610 661,84	1 264 641,27	716 201,55	860 328,36	1 326 863,39	2 124 969,63
Résultats de clôture		653 979,43		144 126,81		798 106,24
Restes à réaliser			246 968,13	134 768,94	246 968,13	134 768,94
TOTAUX CUMULES	610 661,84	1 264 641,27	963 169,68	995 097,30	1 573 831,52	2 259 738,57
RESULTATS DEFINITIFS		653 979,43		31 927,62		685 907,05

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget commune.

2026-37 : Approbation du compte financier unique 2025 de l'assainissement

M. le maire exprime sa gratitude envers M. Alain Scribe, maire sortant, qui a accepté de présenter le compte financier unique 2025 de l'assainissement.

M. le maire s'étant retiré, le vote est présidé par M. Gérard Pouchain, doyen de l'assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		337 555,43		12 890,56		350 445,99
Opérations de l'exercice	410 611,54	216 227,93	204 446,95	435 699,80	615 058,49	651 927,73
TOTAUX	410 611,54	553 783,36	204 446,95	448 590,36	615 058,49	1 002 373,72
Résultats de clôture		143 171,82		244 143,41		387 315,23
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	410 611,54	553 783,36	204 446,95	448 590,36	615 058,49	1 002 373,72
RESULTATS DEFINITIFS		143 171,82		244 143,41		387 315,23

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget assainissement.

2026-38 : Approbation du compte financier unique 2025 du camping

M. le maire exprime sa gratitude envers M. Alain Scribe, maire sortant, qui a accepté de présenter le compte financier unique 2025 du camping.

M. le maire s'étant retiré, le vote est présidé par M. Gérard Pouchain, doyen de l'assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		96 094,04	44 148,50		44 148,50	96 094,04
Opérations de l'exercice	191 515,26	233 312,03	7 884,00	49 731,83	199 399,26	283 043,86
TOTAUX	191 515,26	329 406,07	52 032,50	49 731,83	243 547,76	379 137,90
Résultats de clôture		137 890,81	2 300,67			135 590,14
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	191 515,26	329 406,07	52 032,50	49 731,83	243 547,76	379 137,90
RESULTATS DEFINITIFS		137 890,81	2 300,67			135 590,14

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget camping.

2026-39 : Affectation des résultats 2025 commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par le maire,

Vu le résultat de clôture en section de fonctionnement : + 695 649.99 €

Vu le résultat de clôture en section d'investissement : + 388 270.22 €

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

+ 695 649.99 € en excédent de fonctionnement reporté – article 002

+388 270.22 € en excédent d'investissement reporté – article 001

2026-41 : Affectation des résultats 2025 camping

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par le maire,

Vu le résultat de clôture en section de fonctionnement : +135 590 €
 Vu le résultat de clôture en section d'investissement : - 2300.60 €

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

+ 135 590 € en excédent de fonctionnement reporté – article 002
 - 2600.60 € en déficit d'investissement reporté – article 001

2026-42 : Vote du budget primitif 2026 de la commune

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal procède au vote du budget principal 2026 :

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2026, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SURÉQUILIBRE

DÉPENSES	722 434.13 €
RECETTES	1 451 379.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	804 890.93 €
RECETTES	804 890.93 €

Équilibrée en dépenses et en recettes

2026-43 : Vote du budget primitif 2026 du camping

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal procède au vote du budget camping 2026 qui est approuvé par 13 voix et 1 abstention.

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SURÉQUILIBRE

DÉPENSES	269 385.33€
RECETTES	386 190.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	72 746€
RECETTES	72 746€

Équilibrée en dépenses et en recettes :

2026-44 : Renouvellement du contrat de travail de Mme Catherine VICTOR

M. la maire rappelle que le contrat CDD de Mme Catherine Victor qui donne entière satisfaction arrive à expiration le 30 avril 2026.

La proposition de M. le maire de prolonger ce contrat de 3 ans – du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029 – est acceptée à l'unanimité des votants.

2026-45 : Devis achat matériel (budget commune)

Le devis établi par l'entreprise AGRI Bessin pour l'achat de matériel pour les services techniques

- Un taille-haie
- Un groupe électrogène
- Un broyeur
- Un souffleur à dos

et chiffré à 9 816 € T.T.C. est accepté à l'unanimité des votants.

2026-46 : Devis Entreprise Martragny T P (budget commune)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants le devis de l'entreprise Martragny TP, pour la création d'un parvis le long de la Grange à Dîme

Ce devis est d'un montant de 19188.48 € TTC, en date du 22 avril 2026,

2026-47 : Devis Panneau-Pocket

Mme Aude LELIÈVRE et M. Lionel REY font état de leur étude pour un abonnement à Panneau-Pocket. Après échanges entre conseillers, il est décidé à l'unanimité d'opter pour un abonnement de 3 ans (un semestre supplémentaire offert) d'un montant de 390 € T.T.C.

2026-48 : Demande d'un remboursement au camping municipal

Pour raison de santé, une personne qui avait réglé des arrhes pour une réservation au camping du 4 juillet au 19 juillet 2026, ne pourra venir à Asnelles.

À l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte de lui rembourser la somme de 84 €.

2026-49 : Réaménagement de la rue de la Dîme et mise en valeur des espaces extérieurs de la Grange à Dîme. Demande de subvention au titre de l'APCR+

Monsieur le Maire présente le projet susvisé.

Le montant des travaux est estimé à 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC avant déductions des subventions. Les travaux seront réalisés en 2026 en une phase unique. Il est précisé que les travaux d'aménagements paysagers seront confiés à une entreprise d'insertion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

SOLLICITE une subvention APCR+ annuelle au Département pour le projet ci-dessus au titre de l'année 2026.

2026-50 : Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux de réaménagement de la rue de la Dîme et mise en valeur des espaces extérieurs de la grange à dîme

M. le maire indique qu'une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R.2122-8 du Code de commande publique (CCP) et suivant le Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 (marché inférieur à 100 k€ H.T.), a été lancée concernant les travaux de réaménagement de la rue de la Dîme et la mise en valeur des espaces extérieurs de la Grange à Dîme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Il est proposé au Conseil Municipal d'acter le choix de l'entreprise pour ce marché de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le choix et attribue le marché de travaux relatif au réaménagement de la rue de la Dîme et la mise en valeur des espaces extérieurs de la Grange à Dîme à l'entreprise MARTRAGNY TP pour un montant H.T de 80 000,00 € soit 96 000,00 € T.T.C.
- Autorise M. le maire à signer le marché public et tous les documents s'y rapportant.

2026-51 : Création d'un poste de secrétaire de mairie

M. le maire présente la candidature spontanée de Mme Laurence BOITAUULT comme secrétaire de mairie.

Après échanges entre conseillers municipaux, cette candidature est acceptée à l'unanimité des votants : Mme Laurence BOITAUULT est engagée comme secrétaire de mairie à mi- temps, en remplacement de Madame Madeleine Virginie pour la durée de son indisponibilité.

Informations du maire

- Demande d'un spectacle estival de marionnettes acceptée
- Demande d'une occupation temporaire du domaine public pour une friperie rejetée
- Demande d'une occupation temporaire du domaine public, le samedi et le dimanche, par les glaces « Moustache » acceptée
- Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 : à 11h30 à Saint-Côme de Fresné ; à 12h à Asnelles, suivie d'un verre de l'amitié qui sera servi dans la mairie d'Asnelles
- Présence le 12 mai de la promotion 2026 de l'Ecole nationale de la Gendarmerie sur le parking (tracteurs et bateaux) et sur la plage. Un arrêté municipal sera pris pour réserver l'usage de ce parking aux seuls véhicules de la Gendarmerie et de la D Day Academy de 8h à 17h.
- Des devis pour l'entretien d'espaces verts de la commune sont en attente.

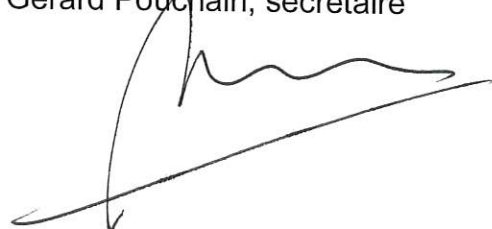
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

À Asnelles, le 29 avril 2026

Jean-Luc Rubelt, le maire



Gérard Pouchain, secrétaire



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 014-211400221-20260429-PV29042026-DE